

16^E CONGRÈS
MÉDECINE
GÉNÉRALE
FRANCE



VOYAGEZ DANS L'UNIVERS DE LA MÉDECINE GÉNÉRALE

Organisé par COLLÈGE
de la MÉDECINE
GÉNÉRALE



23 - 25
MARS
2023
PARIS
PALAIS DES CONGRÈS

congresmg.fr
f t in y #CMGF2023

En partenariat avec leGeneraliste

Le cabinet éco responsable

Dr Claire Bourgeoisat

23/03/2023

Liens d'intérêt

- Médecin généraliste MSP du Clunisois (71)
- Adhérente MGFrance (secrétaire départementale, représentante CPL)
- Membre de MGForm (secrétaire régionale, organisation/expertise)
- Membre du groupe de travail « santé planétaire » du CMG
- Membre de l'Alliance Santé Planétaire

La santé planétaire ?

- Discipline scientifique qui étudie les liens entre les activités humaines qui modifient l'environnement et le climat, et les **conséquences sur la santé et les écosystèmes**
- Fait naturellement partie du champ de la médecine générale, qui prend en charge les individus dans leur **environnement global** qu'il soit familial, professionnel, social, mais également lié aux écosystèmes et au climat, avec toutes les interconnexions que cela implique.
- Met en avant les **cobénéfices** santé-environnement : il s'agit d'intégrer dans ses choix et ses actions que les stratégies d'atténuation et d'adaptation au changement climatique et environnemental peuvent également améliorer le bien-être des populations.

Quels impacts environnementaux pour mon cabinet ?

- A quels risques environnementaux liés à l'activité de votre cabinet pensez-vous ?

Impacts environnementaux

- Fonctionnement du bâtiment
 - Construction
 - Ameublement, matériel informatique
 - Énergie et chauffage
 - Hygiène
 - Transports
- Ce qui rentre
 - Achats (consommables)
 - Patients et personnels
- Ce qui sort
 - Déchets
 - Eaux usées
 - Nos conseils et nos prescriptions

Émission de GES

- Impact carbone et GES
 - Empreinte carbone <https://nosgestesclimat.fr/>
 - Empreinte écologique <https://www.footprintcalculator.org/home/fr>
 - environ 8% des émissions de GES en France
 - Si la santé était un pays, elle serait le 5ème plus gros émetteur de GES mondial
 - Émissions directes (par le bâtiment et son activité) et indirectes (achats, déchets)

Autres pollutions

- Pollution de l'air intérieur
 - 5 à 10 fois plus pollué que l'air extérieur
 - COV, formaldéhyde (matériaux de construction, ameublement, désinfectants, parfums...)
 - Moisissures et pollens
 - Particules fines (aérosols, encens, bougies...)
- Pollution chimique
 - Impact environnemental des biocides (détergents et désinfectants) : antibiorésistance + toxicité directe sur les utilisateurs dermatite, allergie
 - Résidus médicamenteux
- Déchets
 - Directs et indirects

Biocides

- **Détergent** : tout produit susceptible de permettre une action de nettoyage. Élimine les salissures mais sans désinfecter (élimination uniquement des micro-organismes portés par les salissures).
 - Pas toujours biodégradables, accumulation au fond des rivières et des lacs
- **Désinfectant** : bactéricides, bactériostatiques, fongicides...
 - Glutaraldéhyde (désinfection des instruments) : peut inhiber l'action des microorganismes et compromettre le fonctionnement des stations d'épuration, très toxique
 - Acide peracétique (désinfection à froid) : très toxique pour les organismes aquatiques, mais biodégradabilité rapide (recommandé par la HAS 2007 concentration entre 0,2% à 1%)
 - Hypochlorite de sodium (eau de javel et dérivés) : toxique sur les milieux aquatiques
 - QAC (sels d'ammonium quaternaires : chlorure de benzalkonium, chlorure de cétylpyridinium, chlorure de didécyl-diméthyl ammonium, bromure de céthexonium) : faible biodégradabilité
- Effets perturbateurs endocriniens, présence de nanoparticules



Quelles mesures pouvez-vous prendre pour diminuer l'impact environnemental de votre cabinet ?

Écologie personnelle

- Devoir d'exemplarité (contagion, impact sur les patients)
- Transport
- Vaisselle réutilisable
- ...

Construction

- Privilégier une réhabilitation (40 fois moins de matériaux, moins d'artificialisation des sols, moins de GES)
- Penser à la localisation
- Matériaux biosourcés et locaux
- DPE, isolation
- Végétalisation
- Peinture sans COV
- Revêtements lessivables, lisses, non poreux, faciles à nettoyer et ne présentant pas ou peu de joints pour toutes les surfaces
 - Éviter sols stratifiés, sol PVC

Ameublement et matériel

- Privilégier le seconde main, le reconditionné
- Penser à l'émission de COV : bois massif, inox, verre
- Mutualisation des appareils quand c'est possible (imprimante, appareil ECG...)

Eau et énergie

- Rénover, isoler
- Éteindre les appareils électroniques
- LED et détecteurs de présence dans les endroits adéquats (attention à la consommation propre du détecteur)
- Programmer le chauffage et la climatisation
- Fournisseur d'énergie verte
- Autoproduction

- Mitigeurs thermostatiques
- Chasses d'eau double flux
- Robinet à déclenchement automatique

Air intérieur

- Aérer régulièrement (minimum 10min matin et soir)
- Nettoyer régulièrement les ventilations (VMC double flux idéalement)
- Éviter les parfums d'ambiance, diffuseurs d'odeurs etc.
- Attention aux huiles essentielles

La salle d'attente : lieu de sensibilisation



Alimentation, plastique, produits ménagers, air intérieur, chambre de bébé, vêtements,...

Dès le projet de grossesse, parlons-en !

SANTÉ ET ENVIRONNEMENT

co-bénéfices

Vos choix quotidiens peuvent bénéficier à la fois à votre santé et à l'environnement.

Parlez-en avec votre médecin !

TRANSPORTS ALIMENTATION MÉDICAMENTS HABITAT SANTÉ PÉRINATALE

Aucun levier n'est plus puissant que l'alimentation pour optimiser notre santé et la durabilité de notre environnement.

- Je limite les protéines animales
- Je privilégie une alimentation à dominante végétale
- Je limite les aliments transformés, les sucres ajoutés, les céréales raffinées
- Je privilégie une alimentation locale, de saison, et biologique si possible
- J'évite le plastique au contact des aliments
- Je bois l'eau du robinet



MES MÉDICAMENTS NON UTILISÉS, JE PROTÈGE MA PLANÈTE, JE LES RAPPORTE EN PHARMACIE !

COMPRIMÉ, GÉLULE, SACHET, POUDRE OU LIQUIDE

SUPPOSITOIRE, OYULE

POMMADE, CRÈME, GEL

AMPOULE

AÉROSOL, SPRAY

INHALATEUR

SIROP, SOLUTION BUVABLE

DOSETTE OCULAIRE, COLLYRE

Notices et emballages en carton dans le tri sélectif

En rapportant vos Médicaments Non Utilisés à la pharmacie, vous évitez les accidents domestiques et vous protégez l'environnement. Les médicaments collectés par Cyclamed sont valorisés en énergie et permettent de chauffer et d'éclairer 7000 logements par an.

www.cyclamed.org

TROP
C'EST COMME
PAS
ASSEZ



Le même principe vaut dans le cas des examens et des traitements médicaux. Parlez à votre fournisseur de soins de santé de ce dont vous avez besoin et n'avez pas besoin. Pour en savoir davantage, consultez www.choisiravecsoin.ca.

Choisir avec soin

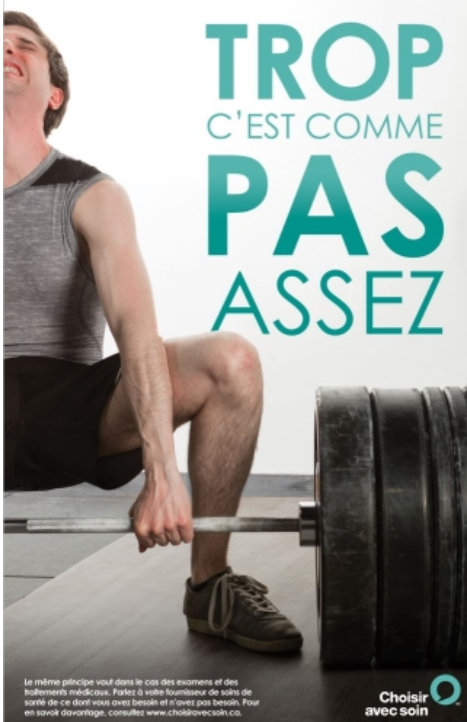
QUATRE QUESTIONS
À POSER À VOTRE FOURNISSEUR DE SOINS DE SANTÉ

- 1) Ai-je vraiment besoin de cet examen, de ce traitement ou de cette intervention?
- 2) Quels sont les côtés négatifs?
- 3) Y a-t-il des options plus simples et plus sécuritaires?
- 4) Que se passe-t-il si je ne fais rien?

Parlez de ce dont vous avez besoin et n'avez pas besoin. Pour en savoir davantage, consultez www.choisiravecsoin.ca.

Choisir avec soin

TROP
C'EST COMME
PAS
ASSEZ



Le même principe vaut dans le cas des examens et des traitements médicaux. Parlez à votre fournisseur de soins de santé de ce dont vous avez besoin et n'avez pas besoin. Pour en savoir davantage, consultez www.choisiravecsoin.ca.

Choisir avec soin

TROP
C'EST COMME
PAS
ASSEZ



Le même principe vaut dans le cas des examens et des traitements médicaux. Parlez à votre fournisseur de soins de santé de ce dont vous avez besoin et n'avez pas besoin. Pour en savoir davantage, consultez www.choisiravecsoin.ca.

Choisir avec soin

TROP
C'EST COMME
PAS
ASSEZ

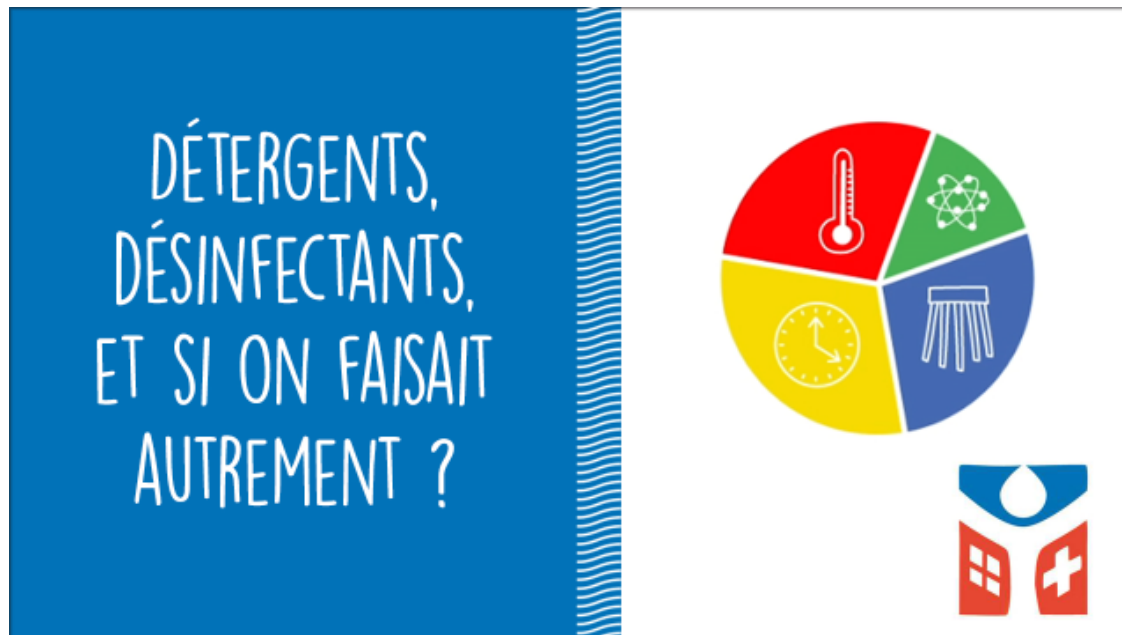


Le même principe vaut dans le cas des examens et des traitements médicaux. Parlez à votre fournisseur de soins de santé de ce dont vous avez besoin et n'avez pas besoin. Pour en savoir davantage, consultez <http://www.choisiravecsoin.org/>

Choisir avec soin

Hygiène

- Ne pas privilégier l'impact environnemental au détriment de la sécurité et de la santé du patient mais éviter la surqualité
- Mon cabinet doit-il être propre, ou stérile ?
- Importance du choix des méthodes d'entretien et de l'usage raisonné des biocides



- Action chimique
- Action mécanique
- Temps de nettoyage
- Température

Nettoyage

- Aucune étude en milieu hospitalier ne démontre une diminution des taux d'infection associée à une désinfection en routine des surfaces (principalement des sols) en comparaison avec un nettoyage au détergent seul.
- La recolonisation des surfaces très rapide, dans les deux heures suivant la désinfection
- Intérêt du nettoyage vapeur (chaleur + microfibre) (efficace sur staph doré, entérocoque, clostridium difficile et pseudomonas aeruginosa dès 5sec)
- Savon, microfibre ou produit ecolabélisé

Hygiène et consommables



Usage unique ?

- « A performance égale, et d'une manière générale, il est recommandé d'utiliser du matériel à usage unique préférentiellement à un matériel réutilisable » (HAS 2007)
- Réfléchir aux alternatives au plastique (impact carbone mais aussi PE)
- Nécessité d'études et de révision des recommandations
- Usage unique ou réutilisable ? (spéculums, abaisse langue, matériel de chirurgie, de gynécologie, draps...)
 - La réglementation actuelle interdit la réutilisation du matériel à usage unique
 - Importance du confort et de l'efficacité en pratique
 - Stérilisation chimique ? Autoclave ? Simple nettoyage ?
- Usage unique ou... Rien du tout ? (drap d'examen...)

Désinfection

- Alcool est un bon désinfectant avec un impact environnemental modéré
- Attention au label des biocides
- La composition
- La concentration
- Utilisation sur surfaces ciblées, si risque infectieux avéré (épidémie, geste invasif...)
- Étudier la possibilité d'un autoclave pour du matériel réutilisable ?
stérilisation par vapeur d'eau : appareil collectif ou individuel et disposant d'un cycle avec plateau thermique de 18 min. à 134°C

Sobriété numérique

- Utiliser du matériel reconditionné
- Optimiser la durée de vie des équipements
- Dématérialisation des courriers
- Suppression des mails une fois rentrés dans le dossier
- Bonne gestion des dossiers informatiques (doublons, stockage inutile...)
- Utiliser un moteur de recherche éthique, enregistrer les liens favoris
- Paramétrer l'imprimante pour imprimer en A5, en recto verso...

Achats responsables

Le meilleur achat est celui qu'on ne fait pas

- Se renseigner sur l'éthique et les valeurs environnementales de ses fournisseurs (RSE)
- Éviter le suremballage, le plastique, le polystyrène
- Compresses et gants non stériles dans la plupart des cas
- Papier recyclé
- Draps d'examen écolabelisés ou recyclés
- Mutualisation des achats pour limiter emballages et transports
- Penser à la durée de vie
- Analyse en cycle de vie complet (ACV : depuis l'extraction des matières premières jusqu'à son élimination en fin de vie, incluant condition de production, de conditionnement, de transport...)



Transport

- Réfléchir à la localisation et l'accessibilité, en lien avec les collectivités
- Privilégier les mobilités douces (cobénéfice santé-environnement)
 - Autopartage
 - Mise à disposition d'un véhicule, vélo pour les visites
- Organiser ses parcours de visites
- Regrouper les soins autant que possible
- Inciter les patients à utiliser les mobilités douces
 - Accessibilité du cabinet
 - Garage à vélo

Déchets

- En dernier lieu ! Le meilleur déchet c'est celui qu'on ne fait pas !
- Tri sélectif
- Compostage
 - Marc de café, épluchures...
 - Draps d'examen, en théorie
- Filière sélective pour papiers (y compris broyé), masques chirurgicaux (souvent payant)
- Médicaments Non Utilisés
 - À traiter via Cyclamed
 - Inciter les patients à faire de même

**MES MÉDICAMENTS NON UTILISÉS,
JE PROTÈGE MA PLANÈTE,
JE LES RAPPORTE EN PHARMACIE !**

© CYCLAMED Février 2020



 COMPRIMÉ, GÉLULE, SACHET POUDRE OU LIQUIDE	 POMMADE, CRÈME, GEL	 AÉROSOL, SPRAY	 SIROP, SOLUTION BUVALE
 SUPPOSITOIRE, OVULE	 AMPOULE	 INHALATEUR	 DOSETTE OCULAIRE, COLLYRE

Notices et emballages en carton dans le tri sélectif

En rapportant vos Médicaments Non Utilisés à la pharmacie, vous évitez les accidents domestiques et vous protégez l'environnement. Les médicaments collectés par Cyclamed sont valorisés en énergie et permettent de chauffer et d'éclairer 7000 logements par an.

[f@cyclamed.france](https://www.cyclamed.org) [@Cyclamed_France](https://www.cyclamed.org) [icyclamed_france](https://www.cyclamed.org)

www.cyclamed.org



DASRI

- Déchets d'Activité de Soins à Risque Infectieux
- Tous les DAS ne sont pas des DASRI
- DASRI \neq Déchet à Risque Chimique et Toxique (DRCT)
- DASRI \neq DASND (non dangereux, anciennement Déchet Assimilable aux Ordures Ménagères DAOM)
- DASRI \neq Médicament Non Utilisé (MNU)

Pourquoi bien trier ?

- Coût de traitement : 1 tonne de DASRI 1103 € vs 1 tonne de DAOM 216€
- Impact écologique des emballages de DASRI ainsi que du transport (société spécifique de ramassage, transport sur plusieurs dizaines voire centaines de km, température des incinérateurs plus élevée)

Est un DASRI

- Déchets contenant des **microorganismes viables ou leurs toxines**, potentiellement pathogènes pour l'homme ou d'autres êtres vivants (il appartient au professionnel de **définir le degré de danger biologique** ou psycho émotionnel)
- Les contenants de produits biologiques cassables (tubes en verre)
- Les DAS présentant un risque infectieux exceptionnel
- Les DAS produits lors des soins aux patients dont la pathologie infectieuse fait l'objet d'une instruction particulière des autorités sanitaires dans un contexte spécifique de risque infectieux ou épidémique
- Ou, quelque soit le risque infectieux :
 - Tout déchet coupant ou perforant, même avec un dispositif de protection
 - Produits sanguins à usage thérapeutique incomplètement utilisé ou périmé
 - Déchets anatomiques d'origine humaine non aisément identifiables

TRI DES DÉCHETS D'ACTIVITÉS DE SOINS, UN GESTE SANTÉ !

Professionnels de santé,
vous êtes responsables des
déchets générés par vos
activités de soins.

Mémo des consignes de tri et de stockage*



Stockage et traitement conformément à la réglementation

Traçabilité de l'élimination : en fonction des quantités produites (de l'attestation annuelle de destruction à l'attestation mensuelle)

La déclaration de création d'une installation de regroupement, doit désormais être adressée à l'Agence Régionale de Santé et non plus à la préfecture. Elle n'est plus obligatoire en cas de regroupement d'une quantité de déchets inférieure à 15 kg/mois.

Les conditions d'élimination sont liées aux types de risques associés :

- Déchets ménagers: recyclage, valorisation ou élimination
- DASRI: incinération ou prétraitement par désinfection
- Déchets dangereux: installations spécifiques au traitement des déchets dangereux

Stockage :

- Production < 5 kg/mois = entreposage à l'abri de la chaleur (3 mois maximum)
- Production de 5 à 15 kg/mois = entreposage dans des locaux spécifiques, signalés, fermés, ventilés, éclairés, lavables (1 mois maximum)
- Production de 15 kg/mois à 100 kg/semaine = entreposage dans des locaux spécifiques, signalés, fermés, ventilés, éclairés, lavables (7 jours maximum)
- Production > 100 kg/semaine = entreposage dans des locaux spécifiques, signalés, fermés, ventilés, éclairés, lavables (72 h maximum)



*Pour en savoir plus, référez-vous au guide de tri de l'ADEME téléchargeable sur le site Internet : www.ademe.fr

Oui mais comment définir le degré de danger ?

- DGS 2009
 - « D'une manière plus générale, tout article de soins et tout objet souillé par (ou contenant) du sang ou un autre liquide biologique (liquide pleural, péritonéal, péricardique, amniotique, synovial...) »
 - tout petit matériel de soins fortement évocateur d'une activité de soins et pouvant avoir un impact psycho-émotionnel : seringue, tubulure, sonde, canule, drain, gant...

Oui mais comment définir le degré de danger biologique ?

- Danger (présence d'un micro-organisme pathogène) \neq Risque (**présence d'un micro-organisme pathogène ET possibilité de pénétration dans l'organisme**).
- La définition du DASRI dans le code de la santé publique ne comporte pas de notion de souillure par un liquide biologique ni par le sang

Ex : poche (vide) de ponction : peu de produit pathogène a priori à l'intérieur de la poche, risque de rupture de la poche très faible, risque de pénétration d'un micro-organisme chez l'homme lors de manipulation très faible (contact entre l'intérieur de la poche et la peau lésée d'un professionnel). Ce déchet pourrait être évacué dans la filière DASND sans exposer un agent à un risque infectieux.

Pour un grand nombre de déchets issus de soins, le risque de contamination est suffisamment négligeable pour qu'ils intègrent la filière des déchets assimilables aux déchets ménagers.

Ne sont donc PAS des DASRI

en raison de l'absence de voie de pénétration chez l'homme des micro-organismes susceptibles d'être portés par le déchet, qu'il soit ou non souillé ou taché de sang ou d'autre produit biologique (liste non exhaustive) :

Abaisse-langue, bandelettes de mesure, changes, protections gynécologiques, fils de suture (sans aiguille), mèches, coton, compresses, pansements, bandes, seringues (sans aiguille), champs, doigtiers, EPI (masques, tabliers, surblouses, gants, coiffes), embouts auriculaires jetables, matériel de prélèvement sans perforant, matériel de perfusion (tubulures, prolongateurs, robinets, poches vides...), sondes, poches, tubes et flacons de liquides biologiques incassables vides ou non, crachoirs, seringues, cathéters...

La seule présence de sang ou de liquide biologique n'est pas un critère de classement en DASRI.

Modalités d'élimination basées sur une définition stricte des DASRI s'appuyant sur l'analyse du risque infectieux réel* associé aux déchets d'activités de soins

- * Pour chaque DAS, le risque infectieux existe si les conditions suivantes sont réunies :
- Présence dans le déchet d'un micro-organisme potentiellement pathogène ;
 - ET** ▪ Existence d'une voie de pénétration du germe chez l'homme (aérienne, digestive, percutanée)

DASND

Liste non exhaustive : abaisse-langue, alèses, blisters, bandelettes de mesure, changes, protections gynécologiques, fils de suture (sans aiguille), mèches, coton, compresses, pansements, bandes, seringues (sans aiguille), champs, doigtiers, EPI (masques, tabliers, sur blouses, gants, coiffes), embouts auriculaires jetables, matériel de prélèvement sans perforant, matériel de perfusion (tubulures, prolongateurs, robinets, poches vides...), sondes, tubes et flacons de liquides biologiques incassables vides ou non, crachoirs, seringues, cathéters...



Filière DASND possible si incinération

Résidus médicamenteux hors cytotoxiques**

** incinération obligatoire

Poches de liquide biologique non vidées***

*** compactage interdit

DASRI

DAS produits lors des soins aux patients dont la pathologie infectieuse fait l'objet d'une instruction particulière des autorités sanitaires dans un contexte spécifique de risque infectieux ou épidémique

Produits sanguins à usage thérapeutique (PSL) incomplètement utilisés ou arrivés à péremption
Déchets anatomiques humains, correspondant à des fragments humains non aisément identifiables

DAS présentant un risque infectieux exceptionnel (agents pathogènes du groupe 4)

Matériels et matériaux piquants ou coupants, qu'ils aient été ou non en contact avec un produit biologique
Contenants de produits biologiques cassables

Conditionnement selon poids et volume



NF X 30-501 : 2006



NF X 30-507 : 2018



NF EN ISO 23907 : 2019



NF EN ISO 23907 : 2019

DASRIA : déchets d'activités de soins à risques infectieux et assimilés

- Piquants, coupants (aiguilles, bistouris...)
- Souillés par des liquides biologiques (sang, liquide péritonéal...)
- Matériels à usage unique utilisés pendant l'administration d'un médicament (flacon de vaccin...)

→ *Elimination adaptée*

DASRI ou DAOM ?

« C'est au professionnel de santé d'évaluer le potentiel infectieux du déchet d'activités de soins afin de l'orienter vers la bonne filière. Par exemple, les protections pour adultes incontinents sont des DAOM, excepté si un risque infectieux est identifié ou supposé. »

DAOM : déchets d'activités de soins assimilés aux ordures ménagères

- Draps d'examen, essuie-mains...
- Autres : matériels non souillés...

Déchets ménagers classiques

- Déchets alimentaires : marc café, épluchures...
- Autres : mouchoirs...

→ *2 solutions possibles :*

- *Poubelle d'ordures ménagères*
- *Compostage*

MNU : médicaments non utilisés

→ *Encourager les patients à les ramener en pharmacie*

Déchets spécifiques

- Cartouches d'encre
- Piles
- Déchets d'équipements électriques et électroniques

→ *Point de collecte adapté*

Tri des déchets à mon cabinet

Verres

- Bouteilles alimentaires...
- Sont exclus : flacons de vaccin ou d'antibiotique...

→ *Tri pour recyclage*

Cartons / plastiques / papiers

- Cartons et plastiques d'emballage (vaccin...)
- Enveloppes, magazines, papiers de bureau...
- Sont exclus : les draps d'examen.

Info : La gestion du papier broyé dépend de votre commune, donc renseignez-vous auprès d'elle pour connaître la démarche à suivre.

→ *Tri pour recyclage*

Bibliographie :

- Direction générale de la santé. *Pour une bonne gestion des déchets produits par les établissements de santé et médicaux sociaux*. 2016.
- ADEME. *Tri des déchets d'activités de soins des professionnels de santé du secteur diffus*. Juillet 2012.
- Ministère de la santé et des sports. *Déchets d'activités de soins à risques*.

Mais surtout

Un cabinet est eco-responsable si :

- L'équipe adhère à la démarche et partage une même vision et des mêmes valeurs. Créer une dynamique d'équipe entraîne des bénéfices sur la qualité de vie au travail, développe la cohésion, la coopération et limite l'épuisement professionnel (perte de sens)
- Les soins qui y sont donnés et reçus sont dans une démarche d'écoconception également
- Pour prendre soin de l'environnement, pour la santé de chacun, et développer la résilience de notre système de santé, il est important d'aller vers un système de santé sobre et tourné vers la prévention

Pour aller plus loin...

- Poster n°41 et n°42
- Fil rouge « la santé planétaire au firmament » (espace détente à coté de la salle Maillot)
- Jeudi 23 14h30 english workshop « Acting on Planetary Health – How to integrate cobenefits into your practice » (salle 243)
- Jeudi 23/03 14h30 Communications orales « Santé Planétaire » (salle 251)
 - Agir en période périnatale
 - La santé planétaire en consultation
 - Agir en santé planétaire dans un territoire
 - Transformation des pratiques et de l'identité professionnelle
- Projection « La fabrique des pandémies » 18h (amphi bleu)
- Vendredi 24 16h30 Communications orales « One Earth, One Health » (salle 252B) :
 - Alimentation santé planétaire
 - impact des résidus médicamenteux dans l'environnement
 - prescription éco responsable
 - Les MG face au changement climatique

Ressources

- Alice Baras – Guide du cabinet de santé éco responsable – Presses EHESP
- Ademe
- Code de la santé publique Article R1335-1 du code de la santé publique
<https://www.legifrance.gouv.fr/codes/id/LEGIARTI000033481358/2023-03-20/#LEGIARTI000033481358>
- DGS Déchets d'activité de soins à risque, comment les éliminer, 2009
https://sante.gouv.fr/IMG/pdf/Guide_Dasri_BD.pdf
- Groupe de travail ARS et CPIas Occitanie https://www.occitanie.ars.sante.fr/system/files/2021-04/Dasri_mise_au_point_fev2021_VF.pdf
- Doc durable <https://doc-durable.fr/>
- Santé Durable <https://santedurable.net>
- The Shift Projet <https://theshiftproject.org/article/decarboner-sante-rapport-2021/>
- SIPIBEL-MédiATeS, Animation territoriale et sensibilisation autour des médicaments dans l'eau, Graie, Claire Tillon consulting, Agence Edel et Myriam Poitou (Kaleido'Scop), 2016
www.medicamentsdansleau.org

